

CATALOGUE DE MESURES



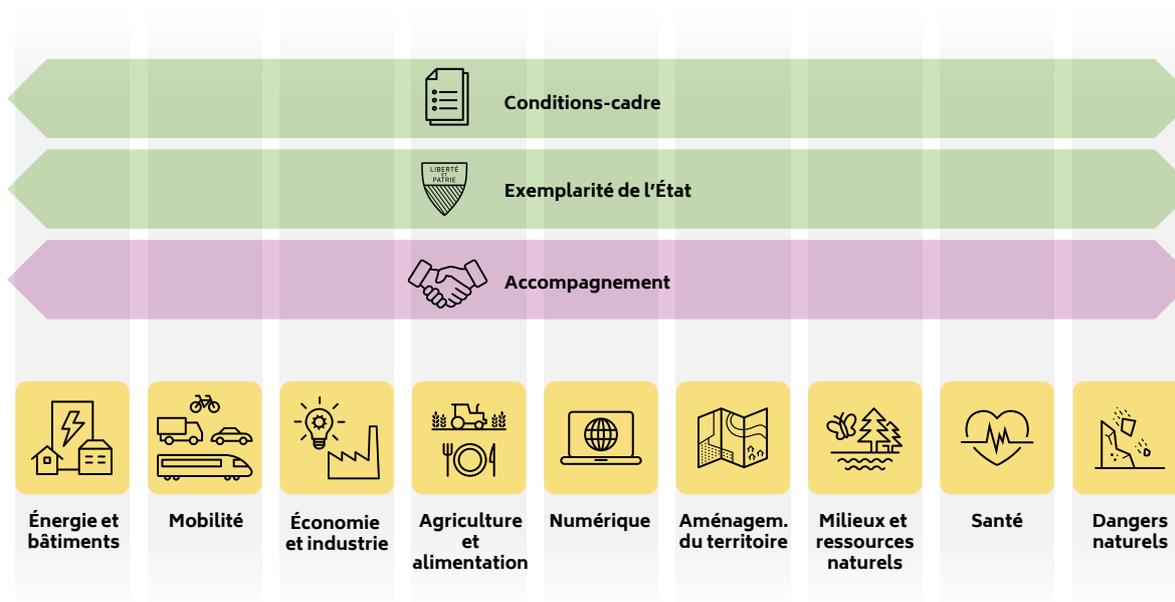
Le catalogue de mesures couvre la période 2024-2027. Il regroupe plus de huitante mesures réparties entre les départements et services de l'administration cantonale. Le catalogue ne vise pas l'exhaustivité, mais identifie les renforcements prioritaires en cours et à venir. La logique est évolutive, comme cela avait déjà été affirmé pour le Plan climat 1^{ère} génération.

Le catalogue contient notamment des mesures déterminantes pour influencer les trajectoires de réduction dans les domaines des bâtiments, de la mobilité, de l'industrie et de l'agriculture. Ces mesures se veulent complémentaires aux actions d'autres niveaux institutionnels (Confédération, communes) et acteurs (entreprises), qui influenceront également ces trajectoires. A cet égard, le dispositif de documentation permettra un suivi pragmatique et efficace, à travers la quantification de l'effet de certaines mesures phares au stade de leur réalisation (voir par exemple la modélisation de la LVLEne), un système d'indicateurs suivis annuellement, et le déploiement d'un outil prospectif de modélisation des trajectoires.

Concrètement, le catalogue se compose de mesures de compétences cantonales et de renforcements ou réorientations de politiques publiques. Aux mesures emblématiques financées à travers l'enveloppe de 209 millions, qui feront l'objet de leurs propres décrets d'investissements, s'ajoutent des mesures qui seront couvertes tant par le budget de fonctionnement que par d'autres investissements à venir.

Les mesures emblématiques sont identifiées par une étoile (★). Les mesures qui couvrent plusieurs domaines thématiques sont présentées dans les domaines transverses. Celles qui concernent à la fois des domaines transverses et un domaine thématique sont rattachées à ce dernier, avec les icônes pour indiquer les domaines transverses concernés.

Domaines d'action





CONDITIONS-CADRES

CC-1	Se doter d'une loi-cadre durabilité et climat.....	88
CC-2	Informar les décideurs sur les impacts climatiques et environnementaux des projets et investissements.....	88
CC-3	Lancer un projet-pilote d'analyse des impacts budgétaires.....	88
CC-4	Déployer les conditions nécessaires à l'émergence des technologies d'émissions négatives.....	89



EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT

EE-1	Garantir l'exemplarité climatique de l'administration cantonale.....	90
EE-2	Renforcer les aspects de durabilité dans les achats.....	90
EE-3	Augmenter la part d'achats responsables du CHUV.....	90
EE-4	Réduire l'impact écologique en matière de fiscalité.....	91



ACCOMPAGNEMENT

COMMUNES

★ ACC-1	Renforcer l'accompagnement des communes.....	92
----------------	--	----

LIEUX DE FORMATION

ACC-2	Mettre en œuvre la deuxième étape de la mesure stratégique « la formation, moteur du changement ».....	92
ACC-3	Soutenir les Hautes écoles dans leurs rôle de pôle d'expertise.....	92

ORGANISMES PRESTATAIRES, PARTENAIRES OU SUBVENTIONNÉS

ACC-4	Accompagner les organismes prestataires de tâches publiques déléguées et les partenaires de l'État.....	93
ACC-5	Mettre en place des clauses de durabilité dans les conventions.....	93
ACC-6	Inciter les organisateurs de manifestations à plus de durabilité.....	93
ACC-7	Accompagner les clubs sportifs.....	93
ACC-8	Soutenir des projets dans le cadre des activités de la coopération internationale.....	94

COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES DE L'ÉTAT

ACC-9	Dynamiser la culture commune « durabilité et climat » dans toute l'administration.....	94
--------------	--	----

GRAND PUBLIC

ACC-10	Accompagner le grand public pour répondre aux enjeux climatiques.....	94
---------------	---	----



ÉNERGIE ET BÂTIMENTS

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

EB-1	Réviser la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)	95
EB-2	Actualiser les objectifs de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn)	95
EB-3	Élaborer la feuille de route « Sobriété énergétique »	95
EB-4	Mobiliser les acteurs dans la transition énergétique	96
EB-5	Réviser la Directive pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions (DRUIDE) 9.1.3	96

BÂTIMENTS PUBLICS ET PARAPUBLICS

EB-6	Accélérer le rythme des assainissements énergétiques dans le parc immobilier de l'administration cantonale	97
★ EB-7	Soutenir la rénovation énergétique et durable des établissements sociaux-sanitaires	97
EB-8	Réaliser une étude de faisabilité concernant la rénovation durable des établissements de l'enseignement spécialisé	97
★ EB-9	Soutenir la rénovation énergétique et durable des bâtiments communaux et des écoles	98
★ EB-10	Assainir l'enveloppe thermique de l'Amhipôle	98
EB-11	Améliorer l'autosuffisance des bâtiments de l'administration cantonale avec une gestion globale de l'énergie électrique	98
★ EB-12	Atteindre l'autonomie électrique des bâtiments de l'administration cantonale	99
EB-13	Réduire les émissions des bâtiments du CHUV	99
★ EB-14	Raccorder le site de Cery du CHUV au chauffage à distance	99

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DURABLES ET RÉEMPLOI

★ EB-15	Favoriser le réemploi des matériaux et les matériaux durables (construction)	100
EB-16	Systématiser le réemploi des matériaux de construction dans le parc immobilier de l'administration cantonale	100

DOCUMENTATION

EB-17	Développer le programme « monitoring énergie »	101
EB-18	Organiser la surveillance des fluides frigorigènes	101



MOBILITÉ

CONDITIONS CADRES

MO-1	Renforcer la politique cantonale de mobilité en lien avec le Plan climat	102
MO-2	Élaborer une loi cantonale sur les réseaux de mobilité	102

REPORT MODAL

★ MO-3	Développer des facilités tarifaires pour favoriser l'accès de la population à une mobilité durable et soutenir le pouvoir d'achat	102
MO-4	Poursuivre le renforcement des lignes de transports publics régionales	103

MO-5	Soutenir un report modal sur le rail ambitieux avec la vision 2050 de la Stratégie ferroviaire.....	103
MO-6	Aménager le réseau cyclable cantonal (structurant et complémentaire).....	104
★ MO-7	Favoriser un report du transport de marchandises de la route au rail.....	104

ELECTRIFICATION DU PARC

MO-8	Poursuivre le soutien aux entreprises de transports publics dans leurs efforts de transition énergétique.....	104
-------------	---	-----

EXEMPLARITÉ DE L'ETAT

★ MO-9	Déployer des plans de mobilité dans les services de l'administration cantonale et les établissements scolaires publics.....	105
MO-10	Réduire l'empreinte carbone de la mobilité du CHUV.....	105
MO-11	Augmenter l'utilisation de matériaux recyclés dans la construction d'infrastructures.....	105



ÉCONOMIE ET INDUSTRIE

EI-1	Renforcer l'écosystème autour de l'innovation et de la durabilité.....	106
★ EI-2	Renforcer la filière bois.....	106
★ EI-3	Développer des programmes de formation et d'insertion dans le domaine de la transition énergétique.....	107
EI-4	Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale.....	107



AGRICULTURE ET ALIMENTATION

POLITIQUE AGRICOLE

AA-1	Introduire des prestations environnementales et climatiques pour l'obtention de certaines contributions spécifiques.....	108
AA-2	Coordonner le volet agricole du Plan climat vaudois avec la Stratégie climat pour l'agriculture et l'alimentation de la Confédération.....	108

VOLET AGRICOLE DU PLAN CLIMAT

★ AA-3	Renforcer l'autonomie en ressources nécessaires à la production agricole.....	108
★ AA-4	Accompagner l'agriculture face aux changements climatiques.....	109

EXEMPLARITÉ DE L'ETAT

AA-5	Renforcer l'exemplarité des domaines agricoles de l'État de Vaud.....	109
★ AA-6	Promouvoir une restauration collective durable.....	109



NUMÉRIQUE

NU-1	Labelliser l'État de Vaud Numérique Responsable.....	110
NU-2	Appliquer un plan d'action du numérique responsable dans le cadre de l'informatique pédagogique et de l'éducation numérique.....	110

NU-3	Intégrer des critères de durabilité dans les appels d'offres de matériel informatique.....	110
NU-4	Intégrer des critères de durabilité dans les appels d'offres de logiciels et prestations informatiques	111
NU-5	Moderniser le centre des données de l'État de Vaud	111



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AT-1	Réviser la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)	112
AT-2	Intégrer les enjeux climatiques dans les plans d'affectation cantonaux (PAC)	112
AT-3	Accompagner et communiquer auprès des communes et de leurs mandataires dans le cadre des plans d'affectation communaux	112



MILIEUX ET RESSOURCES NATURELS

PROTECTION ET PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ

★ MRN-1	Protéger la biodiversité par la mise en œuvre de l'infrastructure écologique	113
MRN-2	Végétaliser les sites propriété de l'administration cantonale	113

PROTECTION ET RÉSILIENCE DES SOLS

MRN-3	Élaborer une base légale cantonale pour la protection des sols	114
★ MRN-4	Mettre en œuvre le plan d'action Sols (PA Sols)	114

GESTION INTÉGRÉE DES EAUX

MRN-5	Réviser la législation cantonale sur les eaux	114
★ MRN-6	Élaborer un plan sectoriel de protection de la qualité des eaux (PSEaux-P)	115
★ MRN-7	Élaborer un plan sectoriel de l'utilisation de l'eau (PSEaux-U)	115
MRN-8	Élaborer un plan sectoriel de l'irrigation (PSEaux-I)	116
MRN-9	Renforcer la veille hydrologique vaudoise sur la « qualité des eaux » (biologique et chimique)	116
MRN-10	Soutenir la protection des eaux du Léman	117



SANTÉ

★ SA-1	Renforcer la réduction des émissions du système socio-sanitaire vaudois (projets innovants)	118
SA-2	Renforcer les mesures de protection contre les fortes chaleurs	118
SA-3	Lutter contre les maladies transmissibles en lien avec les changements climatiques	118
SA-4	Faciliter le transfert de connaissances entre environnement et santé	119



DANGERS NATURELS

DN-1	Poursuivre le développement de la gestion intégrée des risques naturels	120
DN-2	Gérer le risque d'incendies de forêt	120



Conditions-cadres

CC-1

Se doter d'une loi-cadre durabilité et climat



La future loi-cadre sur la durabilité et le climat (LCDC) mettra en place des processus pour assurer la prise en compte des enjeux de durabilité et de climat dans les décisions politiques ou administratives. En parallèle aux législations sectorielles, elle sera l'un des instruments pour mettre en œuvre les nouvelles exigences de la loi fédérale sur le climat et l'innovation (LCI) et de la constitution vaudoise, permettant notamment d'ancrer légalement les objectifs climatiques cantonaux.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DITS-SG	DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	2024-2026

CC-2

Informar les décideurs sur les impacts climatiques et environnementaux des projets et investissements



Pour permettre une prise de décision éclairée, les décideurs politiques doivent être informé-e-s le plus en amont possibles des conséquences environnementales et climatiques des objets à fort impact qui leur sont soumis (loi, décret, etc.). De leur côté, les services de l'administration doivent pouvoir tenir compte de ces conséquences dans la préparation des objets qu'ils présentent aux décideurs afin, le cas échéant, d'y apporter les ajustements nécessaires dès que possible. Les processus et les bases de cette analyse d'impact, ainsi que le périmètre des objets concernés, seront définis en lien avec la LCDC (mesure CC-1).

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	2024-2026

CC-3

Lancer un projet-pilote d'analyse des impacts budgétaires



Le lien entre politique budgétaire et politique climatique – et plus largement objectifs de durabilité – est au cœur d'une initiative de l'OCDE lancée en 2017 (*Paris collaborative on Green Budgeting*). La mesure propose de lancer un projet-pilote sur la base des travaux de l'OCDE. En ciblant une typologie de dépenses (par ex. les subventions), le projet explorera les outils applicables et adaptés au contexte vaudois pour apprécier les impacts climatiques des choix budgétaires, tout en veillant à ne pas alourdir les processus existants.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-SG	DFA-OCDC DFA-SAGEFI	Budget de fonctionnement	2025-2026

CC-4**Déployer les conditions nécessaires à l'émergence des technologies d'émissions négatives**

Le déploiement de technologies d'émissions négatives (TEN), ainsi que la capture et le stockage du carbone (CCS) constitue une étape incontournable pour atteindre l'objectif zéro net, subsidiairement aux mesures de réduction des émissions. Afin de permettre un déploiement en adéquation avec les besoins, l'État de Vaud se doit d'agir dès à présent pour assurer la coordination avec la Confédération et entre ses services, accompagner les entreprises fortement concernées et lancer des études et projets-pilotes, tout en poursuivant les démarches en cours (ex. sols agricoles et organiques, filière bois construction).

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-OCDC DJES-DGE	DEIEP-SPEI	Budget de fonctionnement	En continu



Exemplarité de l'État

EE-1

Garantir l'exemplarité climatique de l'administration cantonale



En application de l'art. 10 LCI, le Conseil d'Etat vise le zéro net d'ici à 2040 pour son administration centrale, tout en cherchant à jouer un rôle de modèle en matière d'adaptation. Une feuille de route permettra d'opérationnaliser ces objectifs et garantira la cohérence des actions de l'ACV en la matière. Il s'agit de dresser un état des lieux, de préciser les trajectoires de réduction, d'établir un dispositif de documentation, de proposer une priorisation des mesures et d'identifier des axes et des leviers d'action pour tous les domaines concernés, ainsi que de préparer la phase de mise en action, sous réserve des processus budgétaires à venir.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-OCDC	Services métier concernés	Budget de fonctionnement	2024-2026

EE-2

Renforcer les aspects de durabilité dans les achats



Afin de réduire l'impact environnemental des achats de l'ACV, il s'agit d'agir sur l'ensemble du processus achat (de la définition des besoins, en passant par l'achat et l'utilisation et jusqu'à la fin de vie des produits) et de renforcer la connaissance et l'information des produits proposés. A cet effet, les actions suivantes sont envisagées: le renforcement des aspects de durabilité dans les appels d'offre et l'analyse globale de l'impact des achats dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités de l'ACV. Cette mesure permet d'augmenter la part d'achat responsable et la sensibilisation des acheteurs.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEIEP-DGIP	DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	2024-2026

EE-3

Augmenter la part d'achats responsables du CHUV



Cette mesure vise à la poursuite de la politique d'achats responsable du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), notamment via la formation des acheteurs, des conventions « durabilité » avec les fournisseurs, et en particulier concernant l'alimentation et les dispositifs médicaux réutilisables.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DSAS-CHUV	DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	2024-2027

EE-4**Réduire l'impact écologique en matière de fiscalité**

Poursuivre la réduction d'utilisation de papier en matière de fiscalité. Cette mesure se traduit d'une part par la diminution du nombre de feuilles imprimées pour les factures en offrant la possibilité aux contribuables de ne recevoir qu'une seule qr-facture au lieu de 12 bulletins de versement. D'autre part, il s'agit de poursuivre le développement et la promotion de prestations en ligne pour les contribuables ce qui permet de diminuer le nombre de courriers échangés.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-DGF	Budget de fonctionnement	2024-2025



Accompagnement

COMMUNES

★ ACC-1

Renforcer l'accompagnement des communes



Le programme plan énergie et climat communal (PECC) sera renforcé avec 3 catégories d'actions à destination de l'ensemble des communes vaudoises : augmenter les capacités humaines et l'expertise dans les communes ; mettre à disposition des moyens pour mobiliser les acteurs du territoire ; et simplifier les démarches des communes avec des outils clé en main. Une grande proportion des moyens proposés prendra la forme d'aides financières directes pour les communes.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-OCDC	Services métier concernés	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 8 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)

LIEUX DE FORMATION

ACC-2

Mettre en œuvre la deuxième étape de la mesure stratégique « la formation, moteur du changement »

Il est prévu de renforcer les mesures annoncées dans le Plan climat 1^{ère} génération sur la base du retour d'expériences récolté jusqu'à présent. Ce renforcement se concrétisera notamment via le développement de mesures destinées aux établissements de l'enseignement obligatoire et postobligatoire et permettra de renforcer l'enseignement des enjeux socio-environnementaux, via des projets pédagogiques, des formations, des outils d'accompagnement et des ressources pédagogiques, et une promotion des formations professionnelles initiales impliquées dans les transitions énergétiques et écologiques.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEF-SG	DEF-DGEO DEF-DGEP	Mesure d'impulsion du Plan climat 1 ^{ère} génération (EMPD de 2,9 mios)	2025-2028

ACC-3

Soutenir les Hautes écoles dans leurs rôle de pôle d'expertise



Les Hautes écoles (UNIL, HEP, HES) ont un rôle d'accompagnement de la société et représentent des pôles d'expertise précieux dans le domaine climatique et de la durabilité, comme vecteurs de savoirs et d'innovation. L'État de Vaud veille à intégrer ces pôles d'expertise dans la mise en œuvre de sa politique climatique et à soutenir l'émergence de nouveaux pôles de compétence pour amener des réponses aux défis transverses des changements climatiques.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEF-DGES	Budget de fonctionnement	En continu

ORGANISMES PRESTATAIRES, PARTENAIRES OU SUBVENTIONNÉS**ACC-4****Accompagner les organismes prestataires de tâches publiques déléguées et les partenaires de l'État**

Les organismes dont le budget de fonctionnement est financé de manière supérieure ou égale à 50 % ne peuvent actuellement pas bénéficier d'autres sources de financement de l'État pour leurs actions climatiques. L'objectif de cette mesure est d'élaborer un programme d'accompagnement afin qu'ils disposent des moyens nécessaires pour passer à l'action, en coordination avec les services de tutelle.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-OCDC	Services de tutelle	Budget de fonctionnement	En continu

ACC-5**Mettre en place des clauses de durabilité dans les conventions**

Dans sa fonction de partenaire, l'État de Vaud se doit d'inciter l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels du canton à réduire de manière exemplaire leurs émissions de GES. Ainsi, il s'agit de mettre en place des clauses de durabilité dans les conventions que l'administration cantonale passe avec ses différents partenaires, notamment dans le secteur sociosanitaire.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DSAS-DGCS	DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	Dès 2024

ACC-6**Inciter les organisateurs de manifestations à plus de durabilité**

Pour les organisateurs de manifestations souhaitant accéder à des subventionnements de l'État, une série de conseils et ressources pratiques permettront de répondre à des critères spécifiques en matière de climat et de durabilité. À terme, l'engagement de ces acteurs permettra également de sensibiliser le grand public. Ce travail se fera en coordination au niveau national pour homogénéiser les exigences et les pratiques dans l'ensemble du pays.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-OCDC	DJES-DGE	Budget de fonctionnement	2024-2025

ACC-7**Accompagner les clubs sportifs**

Les clubs sportifs vaudois représentent 180'000 membres et constituent d'excellents multiplicateurs dans le cadre de la prise en compte des enjeux climatiques. La mesure vise à diffuser de bonnes pratiques en termes de durabilité dans les clubs sportifs vaudois via la sensibilisation, des formations et la transmission d'outils pratiques tels que la mise à disposition d'un guide de gestion pour les clubs.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DITS-SEPS	DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	2024-2026

ACC-8**Soutenir des projets dans le cadre des activités de la coopération internationale**

Dans le cadre de la coopération internationale, il s'agit de veiller à ce que les thèmes de réduction d'émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques soient bien intégrés au niveau stratégique et que des critères précis d'attribution en matière climatique soient développés de manière coordonnée avec la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO).

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DSAS-OMC DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	2024-2027

COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES DE L'ETAT**ACC-9****Dynamiser la culture commune « durabilité et climat » dans toute l'administration**

Atteindre les objectifs climatiques nécessite l'implication de l'ensemble du personnel de l'administration cantonale. Les actions et synergies actuelles seront renforcées dans le cadre d'un nouveau programme interne à destination du personnel de l'administration cantonale. Il est notamment prévu d'instaurer des cycles thématiques en partenariat avec les services experts et de mettre sur pied différents formats.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	En continu

GRAND PUBLIC**ACC-10****Accompagner le grand public pour répondre aux enjeux climatiques**

L'atteinte des objectifs climatiques nécessite l'implication de toutes et tous. Il s'agira pour la société vaudoise d'intégrer des mesures visant à limiter la demande d'énergie, de matériaux et de ressources naturelles tout en assurant le bien-être et la qualité de vie (sobriété selon le GIEC). À cette fin, un accompagnement du grand public fournira des pistes, incitations et bases de connaissance pour l'adoption de pratiques en ce sens, en s'appuyant sur des relais dans le territoire.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-OCDC	Services métier concernés	Budget de fonctionnement	2024-2026



Énergie et bâtiments

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

EB-1

Réviser la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)



Le renforcement des conditions-cadres en matière d'énergie via la révision de la LVLEne vise à soutenir le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'encouragement de la sobriété énergétique. Seule la combinaison de ces trois axes d'action permettra une accélération suffisante de la transition énergétique. Les mesures incluent notamment l'assainissement des bâtiments énergivores (F et G), le remplacement des chauffages fossiles, la sobriété énergétique, le développement des installations photovoltaïques, la priorité aux énergies locales et un accompagnement renforcé.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE	DJES-SG DITS-DGTL DEIEP-DGIP	Budget de fonctionnement et autres sources	2024-2025

EB-2

Actualiser les objectifs de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn)



Au regard des rapports climatiques publiés depuis l'élaboration de la CoCEn actuelle, notamment ceux du GIEC, ainsi que l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050, il s'avère que les objectifs chiffrés de la CoCEn pour 2050 ne sont plus assez ambitieux et doivent nécessairement être relevés afin d'être alignés avec les objectifs climatiques.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE	DFA-OCDC	Budget de fonctionnement et autres sources	2026

EB-3

Élaborer la feuille de route « Sobriété énergétique »



La sobriété énergétique consiste à éviter la demande d'énergie, afin notamment d'éviter le gaspillage et améliorer les différents usages de l'énergie. À ce titre, la sobriété énergétique s'inscrit nécessairement dans la perspective générale de réduction de la consommation d'énergie, de manière complémentaire à l'efficacité énergétique. L'élaboration d'une feuille de route dédiée à la sobriété énergétique constitue une étape incontournable pour développer et déployer un plan d'action mettant en œuvre des mesures incitatives favorisant les économies d'énergie sous l'angle de la sobriété.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE	DFA-OCDC	Budget de fonctionnement et autres sources	À déterminer

EB-4**Mobiliser les acteurs dans la transition énergétique**

La sensibilisation et l'information en faveur de la transition énergétique et climatique exigent d'être considérablement renforcées, notamment à travers des outils de communication. La mesure de mobilisation des acteurs implique notamment de: élaborer un portail web dédié à la transition énergétique vaudoise, actualiser l'ensemble de la campagne de sensibilisation destinée aux écoles, définir les fondements d'un plan de mesures « accompagnement au changement pour la transition énergétique », déployer des projets pilotes d'accompagnement au changement.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE DFA-OCDC	DEF-SG DEF-DGEO DEF-DGEP	Autres sources	2025-2026

EB-5**Réviser la Directive pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions (DRUIDE) 9.1.3**

Afin d'uniformiser l'application de la DRUIDE 9.1.3 par les différents services constructeurs de l'État, son contenu est à clarifier. À cet effet, la version actuelle doit être épurée tout en précisant l'application des exigences, tandis que son contenu est à adapter en fonction de l'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie révisée et de son règlement, et en coordination avec les révisions des lois sur la gestion des déchets, l'aménagement du territoire et les constructions et la protection du patrimoine naturel et paysager.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEIEP-DGIP	DJES-DGE DSAS-CHUV DSAS-DGCS DEF-SG DEF-DGES UNIL-Unibat DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	2024-2025

BÂTIMENTS PUBLICS ET PARAPUBLICS**EB-6****Accélérer le rythme des assainissements énergétiques dans le parc immobilier de l'administration cantonale**

Afin de renforcer l'exemplarité de l'État en matière de climat et de durabilité et atteindre le zéro net d'ici à 2040, l'État doit assurer la transition énergétique au sein de son parc immobilier. À cet effet, l'assainissement du parc bâti doit s'accélérer pour réduire la demande en énergie tout en assurant le bien-être des usagers.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEIEP-DGIP	DJES-DGE	Autre EMPD	En continu

★ **EB-7****Soutenir la rénovation énergétique et durable des établissements sociaux-sanitaires**

Si les nouveaux bâtiments des établissements médico-sociaux (EMS), établissements socio-éducatifs (ESE), établissements psycho-sociaux médicalisés (EPSM) et ateliers respectent les normes Minergie depuis plusieurs années, on peut estimer qu'au moins 2/3 des bâtiments existants (soit plus de 200) pourraient être (grandement) améliorés d'un point de vue énergétique. Le Canton définit et soutient des projets-pilotes afin de mettre en place une stratégie globale pour le secteur.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DSAS-DGCS	DJES-DGE	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 28,5 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)

EB-8**Réaliser une étude de faisabilité concernant la rénovation durable des établissements de l'enseignement spécialisé**

Les exigences d'exemplarité s'appliquent également aux bâtiments majoritairement subventionnés par l'État de Vaud. Il y a dès lors lieu d'effectuer un inventaire du patrimoine bâti des établissements de l'enseignement spécialisé d'un point de vue géographique, sécuritaire, architectural, écologique, technique, financier, réglementaire et d'usage pour identifier les solutions techniques pouvant être mises en œuvre. Suite à cette étude de faisabilité, une estimation financière pourra être effectuée permettant de définir différentes variantes de planification.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEF-DGEO	DJES-DGE	Budget de fonctionnement	2024-2025

★ **EB-9****Soutenir la rénovation énergétique et durable des bâtiments communaux et des écoles**

Le parc bâti communal est dans sa majeure partie vieillissant et énergivore, et les écoles ne font pas exception. Un accompagnement et un soutien financier sont proposés aux communes pour rénover leurs bâtiments de manière durable. Dans le cadre des écoles, il s'agit notamment de lutter contre les îlots de chaleur en soutenant la végétalisation des espaces extérieurs et d'installer des protections solaires et des équipements de récupération d'eau de pluie.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEF-DGEO DJES-DGE	DEF-SG DITS-SEPS	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 13,75 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)

★ **EB-10****Assainir l'enveloppe thermique de l'Amphipôle**

Inauguré en 1970, l'Amphipôle est aujourd'hui le bâtiment le plus énergivore du Campus de l'Université de Lausanne (UNIL). La rénovation de l'enveloppe thermique est nécessaire pour réduire la consommation d'énergie du Campus et permettre le raccordement du bâtiment à la nouvelle centrale de chauffe utilisant l'eau du lac, qui sera en service en 2026. Le bâtiment présente un potentiel de surélévation qui va aussi être étudié. Après rénovation, des panneaux solaires pourront être posés sur la toiture, la plus importante du Campus.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEIEP-DGIP DEF-DGES	Autre EMPD	Dès 2025 (adoption de l'EMPD)

EB-11**Améliorer l'autosuffisance des bâtiments de l'administration cantonale avec une gestion globale de l'énergie électrique**

Afin d'améliorer l'autosuffisance énergétique des bâtiments de l'administration cantonale, une conception énergétique globale, selon les technologies actuelles et en développement est à élaborer. À cet effet, il s'agit de corréliser les enjeux d'augmentation de la production solaire et de stockage de l'énergie (batterie et hydrogène), adaptés aux besoins électriques du parc immobilier de l'administration cantonale, y compris de l'e-mobilité.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEIEP-DGIP	DJES-DGE	Autres sources	2024-2025

★ **EB-12****Atteindre l'autonomie électrique des bâtiments de l'administration cantonale**

Afin d'atteindre l'objectif d'autonomie électrique du parc immobilier de l'administration cantonale (hors CHUV et UNIL) en 2035, il s'agit d'une part d'augmenter la production photovoltaïque et, d'autre part, de diminuer les consommations. À cet effet, une planification solaire globale permet d'augmenter la production; l'optimisation des installations techniques et l'éclairage permet l'abaissement des consommations et l'automatisation des relevés de consommation un meilleur monitoring.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEIEP-DGIP	DJES-DGE	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 18,1 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)

★ **EB-13****Réduire les émissions des bâtiments du CHUV**

Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) s'engage dans une démarche pour réduire les émissions de ses bâtiments. Il s'agit notamment de: Optimiser la consommation énergétique par le biais de remplacements d'éléments techniques (pompes, isolations, régulations...) et de réglages des installations techniques; Augmenter le taux d'auto-provisionnement en électricité en installant des panneaux photovoltaïques; Choisir le tarif Nativa pour soutenir une électricité à 100% renouvelable et produite dans le canton de Vaud.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DSAS-CHUV	DEIEP-DGIP	Budget de fonctionnement	2024-2027

★ **EB-14****Raccorder le site de Cery du CHUV au chauffage à distance**

Le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) faisant partie de l'administration cantonale, il vise également l'exemplarité. Toutefois, le site de Cery consomme encore quelque 535'000 litres de mazout et 125'000 m³ de gaz naturel par an. Il est estimé qu'un raccordement au chauffage à distance CADOUEST permettrait une diminution des émissions de CO₂ de l'ordre de 1'600 tonnes/an (soit une diminution de 93%), tout en générerait des économies financières d'environ 240'000.- CHF/an.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DSAS-CHUV	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (CHF 0,8 mios)	2024-2025

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DURABLES ET RÉEMPLOI★ **EB-15****Favoriser le réemploi des matériaux et les matériaux durables (construction)**

L'extraction et la transformation des ressources naturelles sont à l'origine de la moitié des émissions mondiales. L'économie circulaire consiste à éviter la consommation excessive et la production de déchets via la réutilisation, la réparation, le recyclage des matériaux et produits existants. Dans ce cadre, il s'agit d'orienter le comportement des acteurs et les investissements en multipliant les actions de prévention portées par le Canton, les collectivités locales et les entreprises, notamment à l'aide d'un guide à l'attention des Communes et maîtres d'ouvrage visant la construction durable ainsi que de projets pilotes exemplaires dans la construction durable d'infrastructures ou bâtiments cantonaux.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE	DEIEP-DGIP DCIRH-DGMR	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 1,1 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)

EB-16**Systématiser le réemploi des matériaux de construction dans le parc immobilier de l'administration cantonale**

Afin de diminuer les émissions de GES de l'administration cantonale et encourager le changement de pratiques dans la construction dans une démarche d'économie circulaire, le réemploi des matériaux de construction du parc immobilier de l'administration cantonale doit être encouragé dans toutes les phases de vie du bâtiment, de la conception à la déconstruction. À cet effet, il s'agit par exemple d'envisager les passeports matériaux lors de constructions, de systématiser les diagnostics matière lors de déconstructions, de gérer les flux de matériaux via des plateformes d'échange et de créer du stockage en partenariat avec les acteurs du réemploi. Cette mesure est financièrement liée à la mesure EB-10 « Favoriser le réemploi des matériaux et les matériaux durables (construction) ».

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEIEP-DGIP	DJES-DGE DEIEP-SPEI	Autre EMPD	2024-2026

DOCUMENTATION**EB-17****Développer le programme « monitoring énergie »**

La transition énergétique doit faire l'objet d'un suivi détaillé afin de documenter l'évolution des différents enjeux dans le temps. Il est nécessaire de pouvoir qualifier et quantifier la production et la consommation d'énergie du territoire afin de pouvoir évaluer l'atteinte des objectifs de la CoCEn. Un système d'indicateurs doit être mis en place afin de permettre ce suivi, et de pouvoir déployer les correctifs nécessaires si besoin. La mise à disposition de données énergétiques à l'échelle des communes pour leur planification énergétique et climatique fait partie intégrante de ce programme. Que ce soit à l'échelle communale ou cantonale, la mise en place de processus d'acquisition des données nécessaires à l'élaboration des indicateurs est le principal défi.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE DJES-SG	DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	2024-2025

EB-18**Organiser la surveillance des fluides frigorigènes**

Les émissions générées par les installations de froid et pompes à chaleur sont actuellement estimées à environ 2% des émissions territoriales. Pour assurer la haute-surveillance de ces installations, il s'agit de poursuivre et renforcer la coordination intercantonale existante en la matière, dresser un diagnostic approfondi des besoins et des différents modèles de mise en œuvre, établir une stratégie et dresser un plan des actions prioritaires, ainsi que de préparer une demande de financement pour permettre la mise en œuvre.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE	Budget de fonctionnement	2024-2027



Mobilité

CONDITIONS CADRES

MO-1

Renforcer la politique cantonale de mobilité en lien avec le Plan climat



La politique cantonale de mobilité doit être réexaminée et renforcée de manière systématique avec l'élaboration d'une stratégie de mobilité multimodale intégrant les enjeux liés aux changements climatiques. Elle comprendra un volet d'orientations et un volet détaillant les mesures à prendre. Ces volets seront articulés autour de trois leviers: réduire les besoins de mobilité et les distances parcourues; opérer un report modal majeur vers les modes actifs et collectifs; développer des solutions de mobilité partagée et à faibles émissions. En parallèle, les campagnes d'information et de sensibilisation seront renforcées, en coordination avec la mesure transversale ACC-6 « Accompagner le grand public pour répondre aux enjeux climatiques ».

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGMR	Services métier concernés	Budget de fonctionnement	Dès 2025

MO-2

Élaborer une loi cantonale sur les réseaux de mobilité



La loi sur les routes (LRou) actuelle se focalise essentiellement sur la construction et l'entretien des routes cantonales. Sa révision doit permettre de prendre en compte les objectifs du Plan climat et du Programme de législature, de même que de poser les bases légales nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de mobilité multimodale (y compris transports publics, mobilité active, réseaux de loisirs).

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGMR	Services métier concernés	Budget de fonctionnement	2024-2026

REPORT MODAL



MO-3

Développer des facilités tarifaires pour favoriser l'accès de la population à une mobilité durable et soutenir le pouvoir d'achat



Les frais de transport représentent la 3^{ème} plus grosse dépense de consommation des ménages après le logement et la nourriture. La mesure consiste à proposer des bons de réduction d'un montant équivalent à 50% d'un abonnement Mobilis 2 zones aux jeunes jusqu'à 25 ans et aux personnes de 65 ans et plus. Elle cible ainsi les tranches d'âge aux revenus les plus faibles, tout en ayant un impact favorable sur les personnes entre 25 et 65 ans qui ont des personnes à charge.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGMR	Budget de fonctionnement	Dès 2024

MO-4**Poursuivre le renforcement des lignes de transports publics régionales**

Le report modal est l'un des leviers essentiels de décarbonation de la mobilité. Pour qu'il joue pleinement son rôle, une offre de qualité est nécessaire. Il s'agit ainsi de poursuivre et renforcer le programme de développement des TP régionaux par bus (prestations et aménagements routiers) du Plan climat 1^{ère} génération et de l'étendre également au développement des offres ferroviaires régionales pour les loisirs.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGMR	EMPD du Plan climat 1 ^{ère} génération en cours puis budget de fonctionnement (conformément à l'EMPD)	Dès 2026

MO-5**Soutenir un report modal sur le rail ambitieux avec la vision 2050 de la Stratégie ferroviaire**

Pour permettre au Canton de tenir ses engagements climatiques en matière de mobilité, l'Etat vise une part modale de 38% des distances parcourues en transports publics à l'horizon 2050. Dans cette perspective, un doublement de l'utilisation du rail est attendu ces prochaines décennies pour permettre à la Suisse et au Canton de tenir leurs engagements climatiques en matière de mobilité. Pour faire face à cet afflux de voyageurs, le Canton vient de se doter d'une vision 2050 dans le cadre de sa stratégie ferroviaire. Cette dernière doit permettre de défendre les infrastructures indispensables pour permettre au nœud ferroviaire national et international de Lausanne de continuer à garantir le fonctionnement du système ferroviaire romand. Il s'agit notamment de réaliser par étape une nouvelle ligne entre Lausanne et Genève, de diminuer le temps de parcours vers Berne et d'augmenter fortement la capacité des lignes du Simplon et du Pied-du-Jura. Au niveau vaudois, la vision 2050 permet un fort développement du RER vaudois dans l'ensemble des régions du canton. La stratégie ferroviaire mise aussi sur un développement des relations internationales vers les hubs ferroviaires à grande vitesse de Lyon et Milan pour offrir des alternatives aux courts et moyens courriers européens.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGMR	Autre (principalement fédéral)	En cours

MO-6**Aménager le réseau cyclable cantonal (structurant et complémentaire)**

L'État vise une augmentation de la part des déplacements à vélo afin d'atteindre au moins 10% d'ici 2035 par un développement proactif des infrastructures cyclables. La mesure consiste à aménager les tronçons de la compétence du Canton et des communes du réseau structurant qui relie les pôles présentant les plus grands potentiels de déplacements à vélo pour des besoins quotidiens (travail, formation, loisirs, achat, etc.) et à compléter ce réseau structurant par le réseau complémentaire issu des planifications régionales prévues par la stratégie vélo.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGMR	Services métier concernés	Autre EMPD	Dès 2024

★ MO-7**Favoriser un report du transport de marchandises de la route au rail**

Le transport de marchandises constitue l'épine dorsale de l'activité économique et joue un rôle dans la création d'emplois. Toutefois, il génère 18% des émissions de GES liées à la mobilité, ce qui correspond à 6% de toutes les émissions territoriales. Un transport par train permet de réduire significativement les émissions. La mesure consiste à proposer une contribution financière à destination des entreprises, ainsi qu'à réviser les instruments de planification.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGMR	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 66, 3 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)

ELECTRIFICATION DU PARC**MO-8****Poursuivre le soutien aux entreprises de transports publics dans leurs efforts de transition énergétique**

Afin d'accompagner la décarbonation des transports publics, un soutien cantonal ciblé est en cours de réflexion dans le but d'appuyer les entreprises de transport public dans leurs efforts de transition énergétique, notamment le remplacement de leur flotte de bus à moteur thermique par des bus à faibles émissions.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGMR	DGE	Autre EMPD	Dès 2026

EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT**MO-9****Déployer des plans de mobilité dans les services de l'administration cantonale et les établissements scolaires publics**

Afin de favoriser des modes de transports actifs et collectifs moins impactants pour l'environnement, une politique de mobilité contraignante pour l'administration cantonale, qui tienne compte des besoins des différents métiers, doit être mise en place. Il s'agit notamment de proposer des lignes directrices concernant les déplacements professionnels et pendulaires des collaborateurs.trices de l'administration cantonale et des établissements scolaires. En parallèle, l'État doit assurer la décarbonation de son parc de véhicule. À cette fin, une stratégie est en cours d'élaboration de manière à définir les besoins en véhicules, les technologies adaptées à l'usage de ces véhicules, les infrastructures nécessaires, les coûts et modalités de financement, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGRH	Services métier concernés	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 5 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)

MO-10**Réduire l'empreinte carbone de la mobilité du CHUV**

Le CHUV dispose d'un plan de mobilité depuis 2009 avec plusieurs mesures en place, tels que 15 % de subvention pour les transports publics, 125 subventions vélo par an, système d'attribution des places de parc, Publibike, etc. La mesure consiste à poursuivre et améliorer le plan de mobilité institutionnel.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DSAS-CHUV	DCIRH-DGRH	Budget de fonctionnement	2024-2027

MO-11**Augmenter l'utilisation de matériaux recyclés dans la construction d'infrastructures**

Afin de réduire les émissions de GES de la construction et de l'entretien constructif des infrastructures de mobilité, des matériaux recyclés sont d'ores et déjà utilisés dans les chantiers. Cette utilisation sera renforcée au moyen de l'analyse pour chaque projet du possible emploi de matériaux recyclés en vue de renforcer une pratique durable.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGMR	Autre EMPD et budget de fonctionnement	Dès 2024



Économie et industrie

EI-1

Renforcer l'écosystème autour de l'innovation et de la durabilité



Sur la base de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), du fonds de soutien à l'économie durable (FSED) et du Fonds de soutien à l'innovation, l'État de Vaud soutient la transition de l'économie vaudoise vers plus de durabilité, notamment via 1) la promotion des acteurs, des solutions et des compétences sur le territoire vaudois, 2) des programmes d'innovation et projets collaboratifs qui peuvent ensuite être répliqués, 3) des plateformes, communautés et de centres de compétences permettant l'émulation entre personnes engagées en faveur de la durabilité et 4) l'accélération de la transition de certaines filières régionales et cantonales (bois, tourisme, etc.), notamment via le financement de nouvelles infrastructures.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEIEP-SPEI	DFA-OCDC	Autre EMPD et autres sources	2024-2027

★ EI-2

Renforcer la filière bois



Les entreprises de première transformation du bois (scieries) jouent un rôle central pour valoriser le bois suisse. Malgré cela, les scieries sont soumises à des défis spécifiques liés à la faible valeur ajoutée de cette étape de transformation du bois. Il en résulte un potentiel goulet d'étranglement et un intérêt majeur à appuyer leur maintien et leur développement, pour favoriser les constructions durables en bois suisse. Le but principal est donc de soutenir les scieries en leur permettant de faire de nouveaux investissements et d'assurer des conditions-cadres à ces entreprises.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEIEP-SPEI	DJES-DGE	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 3,8 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)

★ **EI-3****Développer des programmes de formation et d'insertion dans le domaine de la transition énergétique**

Pour pallier le manque de personnel dans le domaine de la transition énergétique, l'État de Vaud développe, en collaboration avec des organisateurs de mesures du marché du travail, les organisations faitières de l'électricité et du bâtiment, ainsi qu'avec un grand groupe pourvoyeur d'énergies, des formations spécifiques visant l'insertion professionnelle de personnes en recherche d'emploi. Les métiers envisagés sont notamment aide monteur-euse et monteur-euse.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEIEP-DGEM	DJES-DGE DEF-SG	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 3,8 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)

EI-4**Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale**

Allier insertion et écologie permet de développer des modèles d'action nouveaux, de contribuer à l'émergence des emplois de demain et de pouvoir développer certaines compétences nécessaires à la société de demain. Pour faciliter les synergies, une gouvernance réunissant des acteurs du monde public et privé, des projets pilotes tels que le Revenu de transition écologique et des formations et programmes de sensibilisation aux questions de durabilité sont mis en place et évalués pour une amélioration continue du dispositif.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DSAS-DCGS	DSAS-DGS	Mesure d'impulsion du Plan climat 1 ^{ère} génération (EMPD) et budget de fonctionnement	2023-2027



Agriculture et Alimentation

POLITIQUE AGRICOLE

AA-1

Introduire des prestations environnementales et climatiques pour l'obtention de certaines contributions spécifiques



Il s'agit d'introduire des prestations relatives à la durabilité et à la protection du climat dans les conditions d'octroi de certaines aides financières proposées par les instruments de politique publique destinés à l'agriculture (par exemple dans le cadre des Améliorations foncières, de Projets de développement régional ou encore de soutiens accordés dans le cadre des mesures agricoles du Plan climat vaudois).

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-DGAV	DJES-DGE DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	À déterminer

AA-2

Coordonner le volet agricole du Plan climat vaudois avec la Stratégie climat pour l'agriculture et l'alimentation de la Confédération



À l'automne 2023, la Confédération a publié une nouvelle version de sa Stratégie climat pour l'agriculture et l'alimentation. Ce document propose différentes mesures pour atteindre les objectifs climatiques. Une coordination respectivement une intégration de certains de ces éléments dans les mesures du Plan climat vaudois concernant l'agriculture permettra de créer des synergies, de renforcer la mise en œuvre d'actions spécifiques et d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions prévues.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-DGAV DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	À déterminer

VOLET AGRICOLE DU PLAN CLIMAT

★ AA-3

Renforcer l'autonomie en ressources nécessaires à la production agricole



Le renforcement de l'autonomie des exploitations agricoles permet de réduire leurs émissions de GES (baisse des besoins en carburant ou combustibles, réduction des émissions dues à la détention des animaux, etc.) et d'augmenter leur capacité d'adaptation aux changements climatiques (fourrages et abreuvement du bétail, etc.). Il s'agit de soutenir la production de fourrage, la valorisation des engrais de ferme, l'approvisionnement en eau ou encore la production d'énergie.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-DGAV	DJES-DGE	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 10,5 mios)	Dès 2025 (adoption de l'EMPD)

★ **AA-4****Accompagner l'agriculture face aux changements climatiques**

Afin de continuer à soutenir l'engagement climatique des agriculteurs vaudois, il s'agit de poursuivre le déploiement des mesures initiées dans le cadre du Plan climat 1^{ère} génération, notamment celles permettant de renforcer la capacité des ressources de production à faire face aux aléas climatiques. Ces mesures seront accompagnées de nouvelles propositions concernant la réduction des émissions.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-DGAV	DJES-DGE	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 12,3 mios)	Dès 2025 (adoption de l'EMPD)

EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT★ **AA-5****Renforcer l'exemplarité des domaines agricoles de l'État de Vaud**

Plusieurs domaines agricoles et viticoles sont propriétés de l'État de Vaud et servent notamment de base de communication pour la formation professionnelle. Ces exploitations constituent un levier important pour informer et présenter les mesures d'adaptations aux changements climatiques et celles permettant de réduire les émissions de GES de l'agriculture. En axant le développement et l'évolution de ses domaines sur cette thématique, l'État de Vaud disposera de références à disposition de la pratique.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-DGAV	DJES-DGE DEIEP-DGIP DJES-SPEN	Budget de fonctionnement et autre EMPD	À déterminer

★ **AA-6****Promouvoir une restauration collective durable**

Une stratégie multi-dimensionnelle traitera des différents aspects d'exemplarité en matière d'alimentation saine et durable (promotion des produits locaux, réduction du gaspillage alimentaire, santé publique, etc.). La stratégie sera divisée en six axes de travail et améliorera l'exemplarité de l'État en la matière. Des mesures en faveur de la restauration scolaire seront adressées aux communes, ainsi qu'un renforcement de la thématique de l'alimentation dans les écoles.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-OCDC DEF-SG	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 3,6 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)



Numérique

NU-1

Labelliser l'État de Vaud Numérique Responsable



Au-delà de l'image positive liée à l'obtention d'un label, la démarche qui mènera à la labellisation permettra de promouvoir des pratiques numériques durables et de mettre en œuvre une stratégie numérique responsable sur plusieurs années. L'État démontre ainsi son engagement sur ce thème dans un souci d'exemplarité en matière de transformation numérique et permet de renforcer la confiance de la population dans une administration durable.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGNSI DEF-SG	DFA-OCDC DJES-DGE	Budget de fonctionnement	2023-2024

NU-2

Appliquer un plan d'action du numérique responsable dans le cadre de l'informatique pédagogique et de l'éducation numérique



Dans le cadre de sa ligne directrice départementale, le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) affiche la volonté de développer d'ici 2025 un plan d'action du numérique responsable qui se décline au niveau opérationnel dans ses directions générales. Il s'engage à déployer un projet d'éducation numérique cohérent avec le Plan climat vaudois et avec les autres activités stratégiques de l'État en matière de réduction des émissions de GES.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEF-SG	DEF-DGEO DEF-DGEP DCIRH-DGNSI	Autre EMPD	2023-2025

NU-3

Intégrer des critères de durabilité dans les appels d'offres de matériel informatique



Le matériel informatique (ordinateurs, serveurs, réseau) a un impact non négligeable sur le climat, au niveau de sa fabrication essentiellement mais également de son utilisation. Il s'agit avec cette mesure d'intégrer des critères de durabilité dans les appels d'offres pour le matériel informatique. Ainsi, l'État de Vaud participe à la sensibilisation de ses fournisseurs et de ses revendeurs aux enjeux de durabilité. De plus, il dispose à terme d'un parc informatique qui répond à des critères environnementaux ambitieux et donc aux attentes du Canton en la matière.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGNSI	DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	2023-2024

NU-4**Intégrer des critères de durabilité dans les appels d'offres de logiciels et prestations informatiques**

De manière générale, il s'agit de prendre en compte les impacts énergétiques des logiciels et des prestations informatiques qui sont achetés par l'État de Vaud. En intégrant des critères de durabilité dans les appels d'offres pour les logiciels et les prestations informatiques, l'État de Vaud participe à la sensibilisation de ses fournisseurs aux enjeux de durabilité. De plus, il dispose à terme d'un système d'information cantonal qui répond pleinement aux besoins des parties prenantes avec un impact maîtrisé sur la consommation énergétique.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGNSI	DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	2023-2024

NU-5**Moderniser le centre des données de l'État de Vaud**

L'État de Vaud possède son propre centre de données géré par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Aménagé sur le site de la DGNSI à Renens en 2011, le centre de données répond d'ores et déjà à un certain nombre de critères environnementaux et est efficient en termes énergétiques. Toutefois et en raison des évolutions technologiques continues, à un horizon de cinq à dix ans, l'État de Vaud prévoit de moderniser ce centre de données avec pour objectif de renforcer son efficacité. Ainsi, les critères de durabilité resteront primordiaux dans le projet de modernisation.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DCIRH-DGNSI	DGE	Autre EMPD	Horizon 2030



Aménagement du territoire

AT-1

Réviser la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)



La révision de la LATC permettra d'alléger autant que possible les procédures pour simplifier les rénovations énergétiques (partie construction) et encourager une production d'énergies renouvelables et conformes à la priorisation des ressources. Certaines dispositions pourront également être adaptées afin de garantir un aménagement du territoire cantonal et communal durable et conforme aux objectifs énergétiques et climatiques (partie aménagement).

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DITS-DGTL	DJES-DGE	Budget de fonctionnement	À déterminer

AT-2

Intégrer les enjeux climatiques dans les plans d'affectation cantonaux (PAC)



Les PAC règlent l'affectation du sol et les conditions de construction en vue d'accueillir un aménagement de compétence ou d'importance cantonale (gymnases, sites exceptionnels, zones d'activités, etc.). La mesure consiste à élaborer des recommandations avec exemples de bonnes pratiques à l'attention des porteurs de projets ainsi que les démarches à engager dans différentes politiques publiques (stationnement, transports publics et mobilité active, sources d'énergie renouvelable, biodiversité, mesures d'adaptation, etc.). La mesure consiste également à inscrire ces principes dans le catalogue des prestations définies en vue de l'élaboration des PAC.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DITS-DGTL	Services métier concernés	Budget de fonctionnement	2024-2025

AT-3

Accompagner et communiquer auprès des communes et de leurs mandataires dans le cadre des plans d'affectation communaux



Les différentes mesures favorables au climat pouvant être transposées dans les planifications communales touchent de multiples domaines. Afin de faciliter leur intégration par les communes dans leurs plans d'affectation, la mesure propose de recenser et centraliser les bonnes pratiques déjà connues ou plus novatrices, notamment dans une nouvelle fiche d'application. Le but est de faciliter le travail des communes dans un contexte en constante évolution et très diversifié.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DITS-DGTL DFA-OCDC	Services métier concernés	Autre EMPD	2024-2025



Milieux et ressources naturels

PROTECTION ET PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ



MRN-1

Protéger la biodiversité par la mise en œuvre de l'infrastructure écologique



L'infrastructure écologique joue un rôle clé pour contribuer au maintien de la biodiversité sur le territoire. Sa qualité et sa fonctionnalité sont déterminantes pour la résilience des milieux face aux changements climatiques et le déplacement des espèces. Les actions doivent en conséquence être complémentaires pour gagner en efficacité. La mesure vise à améliorer autant que faire se peut la qualité des surfaces de promotion de la biodiversité existante, de restaurer celle de milieux naturels dégradés attenants, enfin d'améliorer le transit de la faune perturbé ou entravé par des routes cantonales. Dans ce cadre, il s'agit notamment par du conseil d'accompagner les exploitants dans le choix de mesures les plus à même d'améliorer la qualité botanique ou structurelles des surfaces concernées (par ex sursemis, renforcement des éléments structuraux, adaptation de l'entretien), de conduire des actions de débroussaillage ou de remise en eau de biotopes d'importance régionale ou locale et d'équiper les corridors à faune d'ouvrages ou d'équipements facilitant leur franchissement.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE	DFA-DGAV DCIRH-DGMR DITS-DGTL	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 15 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)

MRN-2

Végétaliser les sites propriété de l'administration cantonale



Afin de protéger la population face aux changements climatiques, la végétalisation des aménagements extérieurs des sites de l'administration cantonale (sans CHUV et UNIL) est à poursuivre et à étendre au-delà des sites de formation post-obligatoires prévus dans le Plan climat 1^{ère} génération. Dans la mesure du possible, une certification nature et économie sera visée. Cette démarche sera coordonnée avec les réflexions sur le plan de mobilité, qui vise à des aménagements qualitatifs et favorables au développement de la mobilité active.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DEIEP-DGIP	DCIRH-DGMR DCIRH-DGRH DJES-DGE	Autre EMPD	2024-2025

PROTECTION ET RÉSILIENCE DES SOLS

MRN-3

Élaborer une base légale cantonale pour la protection des sols



Le Canton de Vaud ne dispose aujourd'hui pas de cadre légal cantonal pour une application appropriée des bases légales fédérales concernant les sols, ce qui fragilise et limite la mise en œuvre. Un meilleur ancrage légal doit notamment permettre de: valoriser les sols décapés (réhabilitation des sols dégradés), renforcer la protection des sols dans l'aménagement du territoire et la gestion de la pollution, soutenir l'acquisition de données de pollution et de qualité des sols.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE	DFA-DGAV	Budget de fonctionnement	Dès 2027
DITS-DGAIC	DFA-OCDC		
	DITS-DGTL		

★ MRN-4

Mettre en œuvre le plan d'action Sols (PA Sols)



L'élaboration du PA Sols, portée par le Plan climat 1^{ère} génération, prévoit un large éventail de mesures à mettre en œuvre pour protéger les sols. Il se déploie selon 8 objectifs: réduire la consommation de sol, réhabiliter les sols dégradés, valoriser les sols décapés sur les chantiers, renforcer la protection des sols urbains, forestiers et agricoles tout en préservant la fonction productrice, gérer la pollution des sols, acquérir et fournir les informations nécessaires pour la prise de décision, soutenir la formation et la sensibilisation.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE	DITS-DGTL	Mesure emblématique du	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)
	DFA-DGAV	Plan climat 2 ^{ème} génération	
	DFA-OCDC	(EMPD de CHF 6 mios)	

GESTION INTÉGRÉE DES EAUX

MRN-5

Réviser la législation cantonale sur les eaux



La législation cantonale sur les eaux présente un important déficit en ce qui concerne la gestion intégrée des dangers et des eaux. Sa révision devrait notamment: ancrer le principe de gestion intégrée des eaux, répartir les rôles de gestion et les responsabilités, renforcer la préservation de la ressource et des milieux aquatiques, renforcer la gestion des risques et de l'aléa ruissellement, intégrer la notion de mesures collectives hors zone à bâtir, soutenir un traitement renforcé des eaux polluées, favoriser le maintien et l'entretien des infrastructures ainsi que le financement requis.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE	DJES-ECA	Autres sources	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)
	DCIRH-DGMR		
	DITS-DGAIC		
	DITS-DGTL		

★ **MRN-6****Élaborer un plan sectoriel de protection de la qualité des eaux (PSEaux-P)**

À l'aune du changement climatique, il apparaît crucial de surveiller et d'évaluer régulièrement la qualité des eaux superficielles et souterraines, afin de détecter tout problème potentiel et de prendre les mesures nécessaires pour préserver la vie des milieux aquatiques. Le PSEaux-P intègre diverses mesures visant à renforcer la qualité des eaux: mise en place des PGEE de 2^e génération (gestion des eaux non polluées en coordination avec le développement de l'Eau en Ville et de la gestion du ruissellement dans le plan sectoriel de l'utilisation de l'eau), planification cantonale pour les micro-polluants, protection des eaux dans l'agriculture, priorisation des investigations, de la surveillance et de l'assainissement des sites pollués, des anciennes décharges et des activités industrielles et artisanales.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE	DFA-DGAV DCIRH-DGMR DITS-DGTL	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 3,5 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)

★ **MRN-7****Élaborer un plan sectoriel de l'utilisation de l'eau (PSEaux-U)**

Élément central de gestion intégrée des eaux, le plan sectoriel d'utilisation des eaux et de protection contre les risques liés au ruissellement doit permettre de répondre aux divers besoins en eau tout en préservant la durabilité de la ressource et en évitant des dommages. Ce plan s'attèlera à: traiter la problématique du ruissellement et de l'infiltration, améliorer la connaissance des eaux souterraines, identifier l'ensemble des besoins d'utilisation de l'eau à moyen et long terme ainsi que les zones sensibles sous l'angle de l'allocation de l'eau, déployer les bonnes pratiques de gestion de l'eau et en particulier la sobriété, sensibiliser et coordonner toutes les démarches liées à la gestion intégrée de l'eau.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE	DFA-DGAV DCIRH-DGMR DITS-DGTL	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 8, 25 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)

MRN-8**Élaborer un plan sectoriel de l'irrigation (PSEaux-I)**

Les situations de sécheresse connues ces dernières années ont montré la nécessité de disposer d'une vue d'ensemble des pratiques actuelles en matière d'irrigation et d'anticiper les besoins futurs en eau, tout en assurant une gestion durable de la ressource. Pour ce faire, un plan sectoriel de l'irrigation pour le canton de Vaud sera développé. L'étude de ce plan sectoriel a démarré en 2023 par une étude ayant pour but de déterminer les besoins en eau actuels et futurs pour chaque région et pour chaque culture. Parallèlement, un état des lieux des ressources en eau a été réalisé et servira à déterminer quelles ressources sont disponibles pour l'agriculture ainsi que leur évolution basée sur les scénarios climatiques.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DFA-DGAV	Budget de fonctionnement	2024-2026

MRN-9**Renforcer la veille hydrologique vaudoise sur la « qualité des eaux » (biologique et chimique)**

Le suivi de la qualité écologique des eaux constitue une étape incontournable pour documenter l'évolution des milieux et des ressources en eau dans le contexte des changements climatiques. Pour renforcer la gestion des données récoltées, tant sur le plan des bases de données que sur l'exploitation et la valorisation des données, il est prévu d'évaluer les diverses solutions techniques et possibilités de développement et mise en cohérence des données de qualité des eaux (biologique, chimique et températures).

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE	Budget de fonctionnement	2024-2026

MRN-10**Soutenir la protection des eaux du Léman**

Les eaux du Léman sont soumises à une pression croissante, notamment celle induite par les changements climatiques. Le lac offre une multitude de services écologiques, économiques et sociaux qu'il s'agit impérativement de protéger et de renforcer. Dans la ligne de l'important travail de coopération mis en œuvre par la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) depuis plusieurs décennies, il s'agit notamment de soutenir les actions techniques, de gouvernance et de communication de son plan d'action 2021-2030 afin de documenter le fonctionnement complexe des milieux naturels et la qualité des eaux, et de répondre aux enjeux climatiques: contribuer à la mise en place d'un observatoire fédérant les producteurs de données (G.1.5), participer aux études prospectives de l'hydrologie dans le bassin versant (T.3.1), contribuer à une meilleure compréhension de l'écosystème lacustre dans le contexte du changement climatique (T.3.3), renforcer la communication sur les conséquences du changement climatique, notamment en lien avec les études menées (T.3.2), évaluer les impacts et limites des usages thermiques des masses d'eaux de surface du bassin versant du Léman (T.10.2), mieux faire connaître l'état de santé des eaux du Léman au grand public (C.1.3).

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE	DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	À déterminer



Santé

★ SA-1

Renforcer la réduction des émissions du système socio-sanitaire vaudois (projets innovants)



La mesure vise à renforcer la démarche climatique initiée dans le cadre du Plan climat 1^{ère} génération, en accompagnant le secteur socio-sanitaire en matière d'audits carbone, en soutenant des projets innovatifs ayant un fort potentiel de réduction d'émissions GES et en facilitant le transfert de connaissances et de pratiques, qu'elles soient techniques, économiques ou organisationnelles.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DSAS-DGS	DSAS-DGCS DSAS-CHUV DFA-OCDC	Mesure emblématique du Plan climat 2 ^{ème} génération (EMPD de CHF 0,6 mios)	Dès 2024 ou 2025 (adoption de l'EMPD)

SA-2

Renforcer les mesures de protection contre les fortes chaleurs



Le plan canicule vise à protéger la santé de la population des effets des vagues de chaleur, à limiter la surcharge du système sanitaire et à coordonner les différents acteurs appelés à intervenir dans ce type de situation. L'État définit des mesures de prévention collectives et individuelles qui nécessitent d'être renforcées sous l'angle des publics cibles: travailleurs, professionnels des domaines socio-sanitaires et de la petite enfance, associations sportives, migrants. Face à la multiplication, à la prolongation et à l'intensification des canicules, il est nécessaire de renforcer le dispositif.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DSAS-DGS	DSAS-SG	Budget de fonctionnement	2025-2026

SA-3

Lutter contre les maladies transmissibles en lien avec les changements climatiques



Certaines bactéries et virus (dengue, malaria, etc.) et leurs vecteurs (moustiques, tiques, mouches) ayant une forte « sensibilité » climatique sont susceptibles de se développer sur le territoire vaudois. Cet élément doit être intégré au niveau stratégique, de la conception et la planification d'activités de réponse, et au niveau méthodologique. Finalement, une évaluation continue des évolutions terrain doit permettre d'intégrer de nouvelles ressources et capacités afin d'en éviter les conséquences négatives pour la santé publique.

PILOTAGE	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DSAS-DGS	Budget de fonctionnement	2025

SA-4**Faciliter le transfert de connaissances entre environnement et santé**

Certains comportements, tels que la mobilité active et une alimentation équilibrée, de saison et locale, ainsi que des recommandations en matière de santé mentale, peuvent avoir des co-bénéfices importants en matière d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation face aux changements climatiques. Afin de valoriser et d'encourager ces activités, des recommandations seront produites et le transfert de connaissances et la coordination avec les acteurs appropriés facilités.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DSAS-DGS	DFA-OCDC	Budget de fonctionnement	2024-2025



Dangers naturels

DN-1

Poursuivre le développement de la gestion intégrée des risques naturels



Les changements climatiques vont augmenter la fréquence et l'intensité des risques naturels. Dans ce contexte, la protection de la population et des biens exige une chaîne de responsabilités efficace à toutes les échelles. Or, une multitude d'acteurs travaille à la caractérisation de ces risques, à leur réduction ainsi qu'aux solutions pour faire face lors d'événements avec des rôles pas suffisamment définis et des moyens qui ne sont pas en adéquation avec les enjeux. Les responsabilités se doivent d'être clarifiées et ancrées et des moyens suffisants doivent être alloués. Dès lors, il s'agira notamment de: clarifier les rôles de l'ensemble des acteurs, réviser la gouvernance, actualiser les ancrages légaux, disposer de ressources appropriées, adopter une planification globale et établir un cahier des charges pour les conseillers locaux.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE DJES-SSCM	DITS-DGTL DITS-DGAIC DCIRH-DGMR DCIRH-DGNSI DJES-ECA	Autre EMPD et budget de fonctionnement	2024-2027

DN-2

Gérer le risque d'incendies de forêt



Le projet prévoit de mettre en place une gestion intégrée des risques liés aux incendies de forêt. Alors que le droit fédéral confie aux Cantons la responsabilité de prendre des mesures pour combattre les incendies de forêt, la base légale cantonale est actuellement lacunaire à ce sujet et les moyens nécessaires dans ce but ne sont pas suffisants en regard des risques attendus. Le projet prévoit d'adapter les bases légales concernées et de demander un crédit d'investissement de CHF 4.2 mios pour financer l'acquisition d'équipement et la formation dans ce domaine.

PILOTAGE	EN APPUI	FINANCEMENT	TEMPORALITÉ
DJES-DGE DJES-ECA	DJES-SSCM DJES-SG DJES-PolCant	Autre EMPD et budget de fonctionnement	2024-2027

